

Colloque **Espaces et sociétés aujourd'hui - Rennes, les 21 et 22 octobre 2004**

Les catégories du social et du spatial interrogées par le chômage

C. SIINO, Maître de conférences, Département de Géographie et Aménagement du Territoire
Université de Toulouse Le Mirail- CIRUS CIEU

La très forte croissance du chômage depuis le milieu des années 1980 et les profondes mutations structurelles de l'emploi quels que soient les secteurs, ne permettent plus de construire des catégories d'analyse sociale sur la seule distinction actif occupé – chômeur. La démultiplication des situations entre l'emploi définitif en relation avec un niveau de formation, et l'exclusion du marché du travail, remet en cause une perception de la société qui assimilait les groupes sociaux à un statut professionnel fondé sur le niveau de diplôme et de qualification censé déterminer un niveau de revenu et des modes de vie.

Cette croissance et cette généralisation du chômage affectent aujourd'hui toutes les sphères professionnelles, tous les métiers et tous les individus. Cependant, au sein des actifs occupés comme au sein des chômeurs, existent de très grandes disparités de revenu, et le chômage ne constitue qu'un élément partiel d'uniformisation du rapport au travail.

Cette remise en question de l'homogénéité sociale et de revenu fondée sur le rapport au travail et l'emploi occupé interroge la construction des catégories spatiales à deux titres:

Celui de l'inscription spatiale du chômage dans les territoires socio-professionnels

L'analyse locale des marchés urbains du travail s'est souvent centrée et se centre encore sur la délimitation de territoires marqués par la différenciation socio-professionnelle soit au lieu de résidence, soit au lieu d'activité, et ce en lien avec la distribution spatiale des activités à l'échelle locale. Si des distinctions spatiales et des phénomènes de ségrégation sont toujours présents et parfois de plus en plus exclusifs¹, en quoi reflètent-ils encore le rapport des actifs à leur travail ? Comment la traduction partielle dans l'espace des recompositions locales de l'emploi et du chômage peut-elle être appréhendée ? Au final, la ville a-t-elle une organisation socio-spatiale, toujours aussi fortement déterminée par les caractéristiques de l'emploi local. ?²

Celui de la pertinence du chômage comme élément de construction des territoires de l'action publique

En parallèle avec la montée du chômage et la transformation de sa nature, ce sont aussi les modalités de l'action et les politiques mises en œuvre qui ont évolué³. D'une approche fondée sur l'indemnisation de la perte d'emploi, la gestion de files d'attente, la politique de formation, pour ajuster l'offre et la demande à l'échelle nationale, on passe à une réflexion à l'échelle des bassins d'emplois et enfin de la ville, ou des « quartiers », dans l'appréhension du chômage par les politiques publiques.

Dans la construction des interventions urbaines de l'action publique, quelle est la nature du lien établi entre ce qui est donné comme la catégorie « chômeur » et un découpage spatial ? Ces territoires locaux d'action sont-ils une nouvelle forme de mise en œuvre de politique sociale ? si l'on souscrit à cette hypothèse en quoi une construction territorialisée de l'intervention publique

¹ Chenu A., Tabard N. « Les transformations sociales du territoire 1982- 1990 », INSEE Première, N°341, Aout 1994.
Martens A ; Vervaeke M. « La polarisation sociale des villes européennes », collection villes, Anthropos

² Voir aussi sur ces thèmes : Tabard N. « Une représentation socio-économique du territoire », Godart F. , Pumain D., (coord), « Données urbaines T1 », Economica, 1996.

³ Voir notamment : Berthet Th, Cuntigh Ph, Guitton Ch , « La politique d'emploi au prisme des territoires » synthèse de l'Etude réalisée par le CERVL CEREQ pour la DARES mai 2000.

peut-elle avoir pour résultat de minimiser ou au contraire accroître les disparités et les fragmentations sociales ?

1. Analyse du chômage et découpage des territoires sociaux.

A. Les limites méthodologiques

Concernant les diverses possibilités méthodologiques de mesure de la distribution sociale de la population, que l'on se base sur des taux de concentration d'une catégorie, des écarts à la moyenne d'espaces différenciés d'un ensemble territorial, ou des indices de ségrégations la comparaison entre territoires est toujours délicate de par la disparité des réalités que peuvent recouvrir des découpages territoriaux (villes entre elles, villes centre et leurs périphéries, quartiers)⁴.

Une organisation socio-spatiale des espaces urbains toujours analysée, quelles que soient les échelles à partir des catégories des PCS ou éventuellement des niveaux de diplômes, (plus rarement basée sur le revenu moyen des ménages). Les résultats obtenus orientent une interprétation fondée sur cette catégorisation professionnelle, outil et reflet de la catégorisation sociale, d'une efficacité limitée en ce qui concerne les caractéristiques sociales des ménages (mode vie, type de ménage niveau de revenu...). Si l'on peut avoir la distribution des chômeurs INSEE (PSERE⁵) par sous espaces, leur ventilation par PCS ou niveau de diplôme est beaucoup moins évidente à obtenir. Par ailleurs de grandes différences de modes de vie sont fréquemment rappelées concernant les femmes actives de « profession intermédiaire », occupées ou non, suivant qu'elles sont célibataires, mariées avec un conjoint actif occupé, ou femmes seules avec enfant à charge, et travaillant ou non à temps plein, mais ces différences sont étroitement liées à la diversification et à la flexibilité sur le marché du travail des hommes appartenant également à ces catégories professionnelles. Or en dehors de monographies spécifiques, la situation professionnelle des actifs n'est jamais renseignée pour deux actifs d'un ménage sauf dans de grandes enquêtes nationales.

Les analyses à l'échelle des villes ou des agglomérations, basées sur la catégorisation socio-professionnelle traditionnelle montrent une accentuation du caractère sélectif des territoires résidentiels⁶, mais les données disponibles concernant les territoires infra communaux (quartiers ou iris) sont très succinctes concernant les situations de chômage et d'emploi.

.B Les interrogations induites par la diffusion du chômage

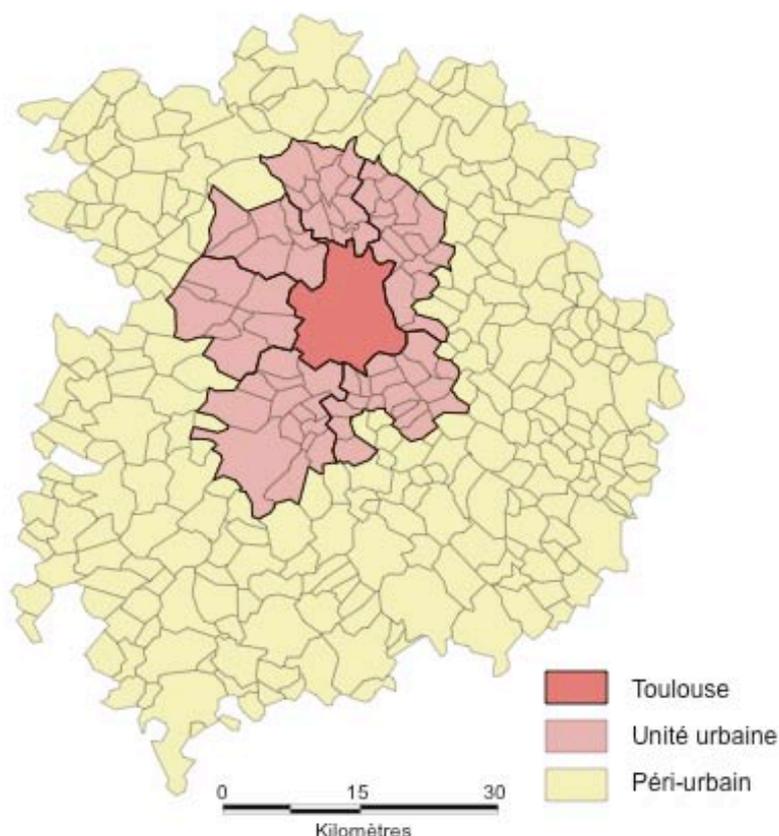
Des travaux personnels réalisés dans l'agglomération toulousaine, attestent de l'accentuation de la sélectivité professionnelle dans la ville centre, mais aussi dans les communes périphériques de l'agglomération (même si l'on tient compte des tendances « lourdes » qui caractérisent la population active nationale et des spécificités de celles de Toulouse : très forte progression des cadres et cadres supérieurs et des professions intermédiaires, accompagnée d'un très net recul des ouvriers dans la population active)

⁴ Voir sur ces points Lajoie G. « La ségrégation des populations urbaines de 1982 à 1990 », in Pumain D., Mattei F. (coord), « Données urbaines T2 », ed Anthropos, INSEE, CNRS ; Collection Villes, 1998

⁵ Population sans emploi à la recherche d'un emploi

⁶ Op cit notes 1 et 3

LES CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES
DE L'AIRE URBAINE TOULOUSAINNE 1990-1999



Part des PCS dans les grands ensembles de l'aire urbaine 1990-1999

	Agriculteurs exploitants		Artisans commerçants chefs entrep.		Cadres professions intellect sup		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999
Aire Urbaine	1,86	1,0	7,53	6,2	15,5	17,5	23,4	26,9	28,6	29,4	23,1	19,0
UU-Toulouse	0,7	0,4	6,9	6,2	14,3	17,8	22,5	27,9	26,6	29,8	20,3	17,9
Toulouse	0,2	0,1	6,5	5,1	18,6	20,7	24,5	27,5	29,3	29,1	21,0	17,6
Péri-urbain	6,8	3,8	8,7	8,3	7,9	11,2	16,8	23,8	23,9	29,2	26,4	23,7

Variation des taux (PCS) dans les grands ensembles de l'Aire Urbaine

	Agriculteurs	Artisans	Cadres	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers
Aire urbaine	-0,9	-1,3	2,0	3,5	0,8	-4,1
UU-Toulouse	-0,3	-0,6	3,4	5,4	3,2	-2,4
Toulouse	-0,1	-1,4	2,1	3,0	-0,2	-3,4
Péri-urbain	-3,0	-0,4	3,3	7,0	5,3	-2,7

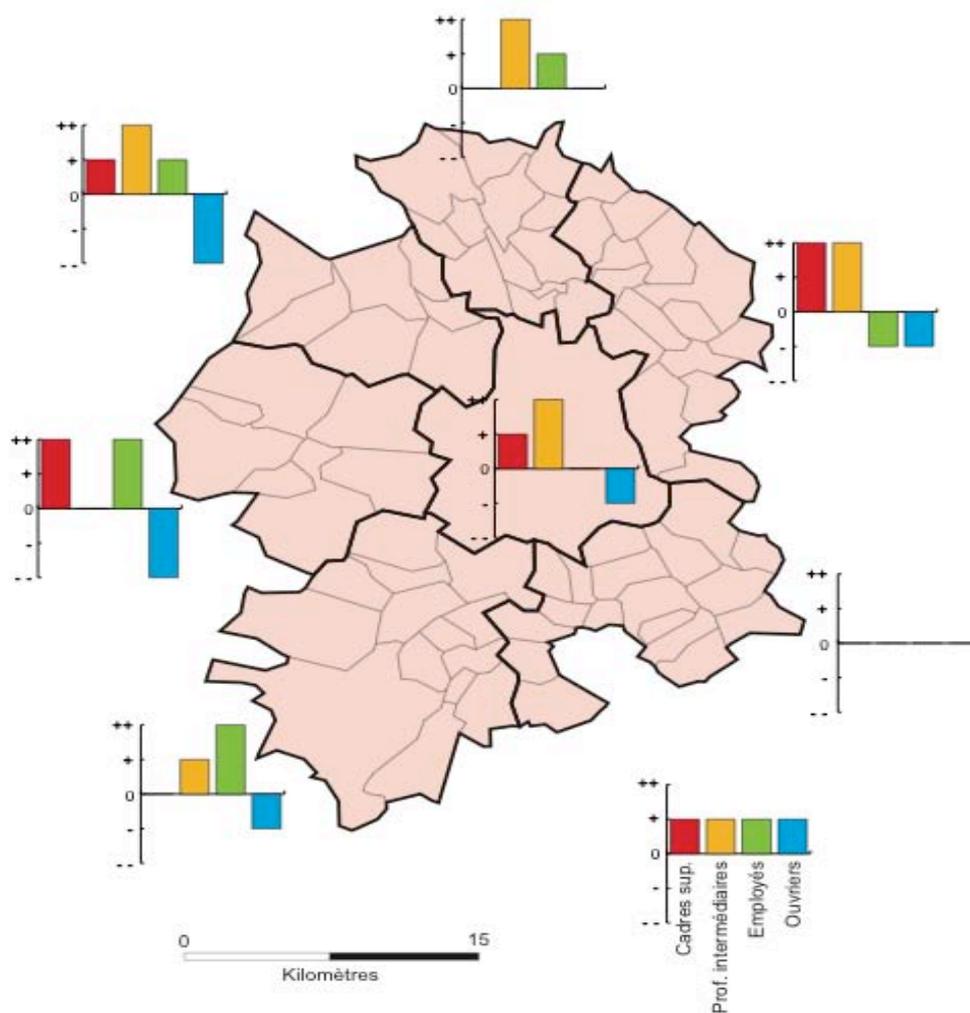
Source : INSEE - RGP 1999

© C. SIVO - CIRUS/CIEU - 2004

Les espaces (communes et regroupements de communes,) où sont localisés majoritairement les actifs les plus diplômés voient diminuer la représentation des salariés de professions intermédiaires de l'emploi public et privé, et disparaître les employés. Au contraire, des quartiers où résident les populations sorties tôt du système scolaire, ou avec un faible niveau de formation et de diplôme (ouvriers et employés sans qualification) enregistrent deux tendances : dans certains le maintien des ouvriers et la progression des employés parfois associée à une représentation des

catégories intermédiaires. Les autres deviennent au contraire, des quartiers exclusivement peuplés d'ouvriers et par une très forte représentation d'employés.

TYPOLOGIE DE L'EVOLUTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DANS L'UNITE URBAINE 1990-1999



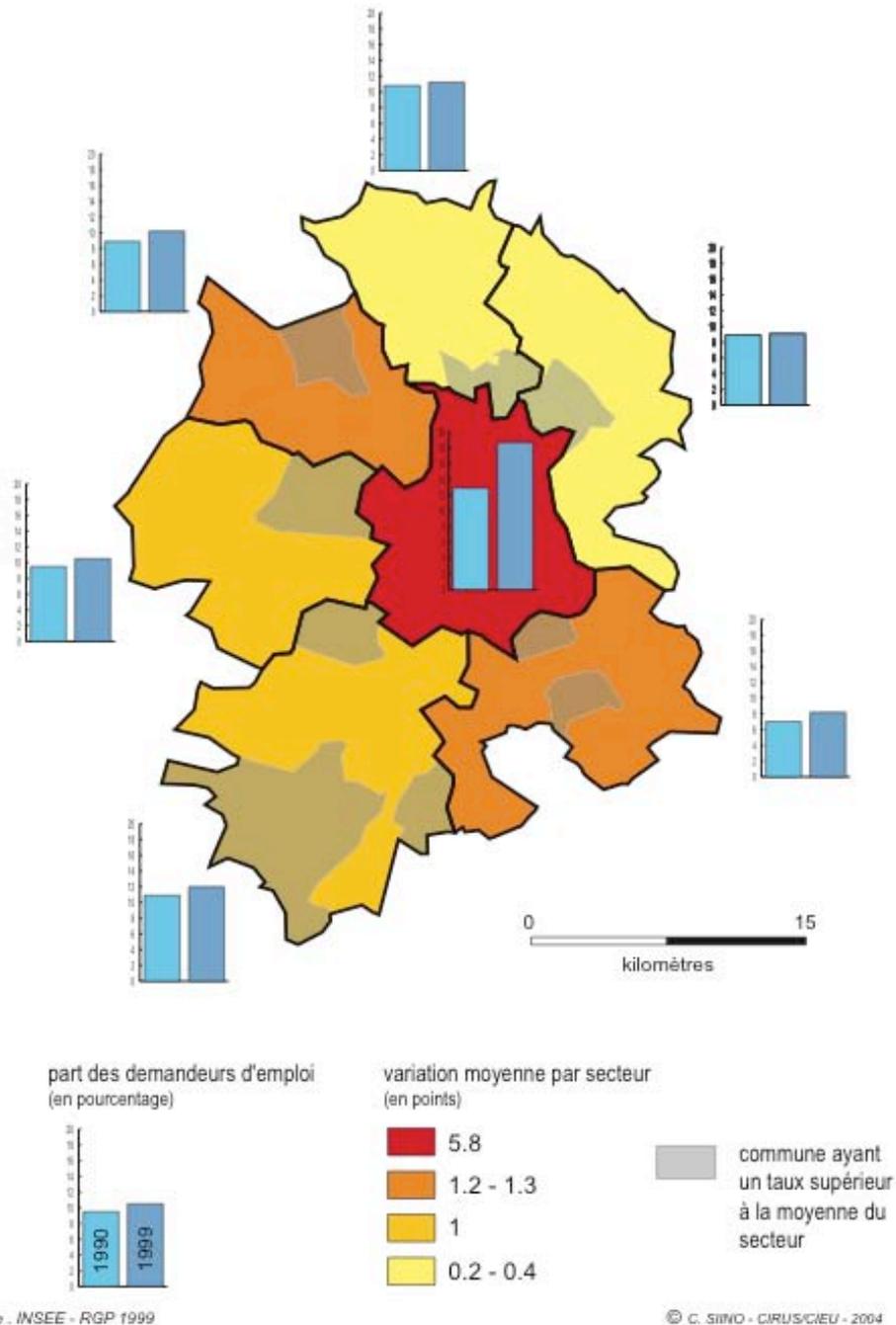
Source : INSEE - RGP 1999

© C. SIMO - CIRUS/CIEU - 2004

Ces logiques d'homogénéisation professionnelle de localisation résidentielle, soulèvent cependant des interrogations quant au fait que ces espaces socio-professionnellement « homogènes » abritent une part de plus en plus notable de chômeurs auxquels on peut supposer des situations très diverses en terme de niveau de vie et de revenu malgré une PCS identique. Certes, à Toulouse comme dans toutes les grandes agglomérations, les concentrations les plus importantes de chômeurs concernent toujours les territoires (communes ou quartiers) habités par une majorité d'ouvriers, et d'employés et les quartiers de grands ensembles d'habitat social, abritant des populations également peu qualifiées et de plus en plus exclusivement d'origine étrangère ; territoires qualifiés de relégation ou « d'exclusion assimilant exclusion du marché de l'emploi et

distance à l'intégration sociale des habitants »⁷. Cependant, les espaces les moins marqués par le chômage jusque dans les années 1990, subissent des croissances notables, et ceux dans lesquels résident des actifs de niveau moyen de qualification subissent les croissances les plus fortes.

LES DISPARITES DE CROISSANCE DE CHOMAGE DANS L'UNITE URBAINE 1990-1999



⁷ Fitoussi JP, « ségrégation urbaine et intégration sociale », Rapport au 1er Ministre, la Documentation française, 2003.

La progression du chômage endémique (alternance de période d'emploi et de chômage, succédant aux stages, missions d'interim et/ou périodes d'inactivité durable) constituant une diminution notable du revenu des ménages, permettrait de supposer que les logiques d'embauche des entreprises réunissent dans les mêmes espaces résidentiels des ménages actifs de niveau socio-professionnel hétérogène parce que niveaux de ressources équivalents. Or, il n'en est rien. Ceci implique d'investir dans de nouvelles approches des processus de catégorisation⁸, sociale. Cette appréhension, moins étroitement liée à des facteurs purement professionnels et au niveau de revenu, (si l'on accepte l'hypothèse que les chômeurs ont un revenu moins élevé pour un niveau de qualification similaire à celui des actifs occupés), place l'ancrage à un territoire résidentiel en substitut partiel à la position dans l'emploi. Les problèmes méthodologiques ne sont plus alors seulement ceux de catégories socio professionnelles inadéquates pour refléter une position sur le marché du travail, mais aussi ceux du choix d'un système d'observation des disparités socio-spatiales, notamment celui de la bonne échelle.

C. Les ménages actifs et la construction spatiale du marché du travail.

La localisation résidentielle des ménages à niveaux socio professionnels équivalents correspond à une limitation par le haut à des territoires dont l'offre foncière n'est pas accessible, et à un refus d'une assimilation sociale à un groupe dont le revenu est parfois équivalent mais dont le cadre de vie environnemental et les équipements publics et privés sont jugés inférieurs. La croissance du chômage ne limitant que partiellement le regroupement des populations à même niveau de qualification au sein de territoires résidentiels amène à s'intéresser aux modes d'adaptation des ménages en réaction au sous emploi et au chômage.

De plus en plus, la fragilisation de la situation professionnelle pour les employés et les catégories intermédiaires induit une diversification des adaptations des ménages qui incorpore des fluctuations dans le temps (double activité ou non, restrictions de certains postes de consommation comme les loisirs et les biens de consommation, utilisation du crédit...), suivant le type de ménage et l'espoir ou non de retrouver rapidement un emploi. La possibilité ou non de percevoir un temps le RMI.

Les jeunes ménages de professions intermédiaires dont un des deux membres subit une situation de chômage préfèrent, surtout s'ils ont des enfants, rester dans des communes relativement bien équipées et proches de la ville centre, quitte à retarder une accession à la propriété individuelle. C'est également le cas des jeunes en recherche d'insertion durable sur le marché du travail, encore hébergés chez leurs parents et qui représentent une part non négligeable de l'augmentation du chômage masculin. L'impossibilité de trouver un emploi ou la perte d'emploi ne suscite que très rarement un désir de mobilité résidentielle. Elle produit plutôt la volonté d'un ancrage territorial maintenu par d'autres repères : établissements scolaires des enfants, investissement éventuel dans des activités associatives de la commune, moindre appréhension envers des services sociaux identifiés et repérés.

Les différentes stratégies d'adaptation semblent toutes relever de la volonté d'un ancrage au territoire de résidence perçu comme celui de ménages aux modes de vie assez similaires et non stigmatisants.

Ceci n'est pas sans incidence sur un repositionnement sur le marché du travail, que le chômage produit généralement pour ces actifs. A savoir : acceptation d'une surqualification de poste, ou d'emplois de courte durée qui peuvent être alternés après des périodes de chômage, ou d'une augmentation d'une distance à l'emploi en ce qui concerne les hommes.

⁸Ce terme est employé en référence au sens que lui confère Demazière D. dans « Comment peut-on être chômeur aujourd'hui ? »

En effet, dans les communes de première, voire deuxième couronne l'identité des entreprises et leurs stratégies d'embauche conditionne une gradation des situations sociales pour les populations. Certains pôles secondaires dans l'unité urbaine offrent un vivier d'emplois de commerces (grande distribution) et de services sanitaires, sociaux-culturels dont le nombre augmente. Ces emplois, de par leurs conditions de rémunération et leurs horaires, les critères de sélection à l'embauche sont aussi ceux dans lesquels on trouve le plus de turn-over. Par ailleurs, cette dynamique est dépendante de la juxtaposition dans les mêmes communes ou à proximité, non seulement des industries faisant appel aux hautes technologies (aéronautique, mécanique, informatique, espace, industrie pharmaceutique ou agroalimentaire), mais aussi d'établissements de services à la production⁹ à des niveaux de qualification divers (pôles transports expédition, secrétariat, gestion, services de maintenance ou de logistiques mécanique et informatiques) étroitement liés la situation nationale de secteurs et branches d'activité, où la flexibilité du travail et des statuts se sont généralisés. Ces postes de travail sont ainsi très différents d'emplois intermédiaires plus stables du secteur public ou de postes administratifs et de gestion localisés surtout dans la ville centre.

Ainsi, certains espaces résidentiels des « catégories moyennes » rassemblent des actifs parfois surqualifiés dans les services à la production, et des actifs du tertiaire de reproduction (commerce administration services) travaillant dans la ville centre ou une commune de première couronne, pôle de ressources (commerces, services) pour un secteur périphérique de l'agglomération. L'attractivité de ces emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes avec une faible expérience professionnelle, est autant due au niveau de rémunération qu'à l'adéquation avec leur formation. La position sociale de ces actifs n'est donc pas intrinsèque, mais relève du statut qui leur est octroyé sur le marché du travail local et de leur acceptation ou non de ces situations de travail, en fonction de leur niveau de revenu, de leur mode de vie, et de l'espoir pour eux de trouver une meilleure situation sur le marché du travail. La mobilité dans l'emploi ou entre situations d'emploi, d'insertion ou de chômage devient ainsi une compétence mise en œuvre pour trouver un statut satisfaisant sur le marché du travail. Au plan individuel, elle participe d'un parcours professionnel partiellement subi ou maîtrisé, mais au plan collectif, la forte croissance des flux emplois/chômage se traduit par une augmentation du chômage en effectifs concernés.

Les stratégies adaptatives des actifs occupés également dépendantes des possibilités de passage et de changement de statut d'une entreprise à une autre, dans un même secteur d'activité, induisent un choix résidentiel sinon dans une commune, du moins dans un « cadran » de l'agglomération, relativement accessible au pôle d'emploi dans lequel les actifs souhaitent travailler. La construction de territoires caractérisés par une dominante sectorielle de l'activité productive des entreprises est ainsi renforcée par les réactions des ménages, matérialisées dans l'aspiration à un segment professionnel et spatial du marché du travail, dont ils accusent les caractéristiques.

L'évolution des territoires de l'agglomération peut alors schématiquement être envisagée comme le produit de segmentations sectorielles et professionnelles de l'activité, croisées avec « micro segmentations », résidentielles. En effet, une stratégie d'équipement déjà ancienne de la part des élus des communes périphériques, pour conserver ou capter des ménages actifs qui ne soient pas dans des situations sociales difficiles, entraîne une densification de l'urbanisation orientée par le développement de lotissements dont les parcelles assez réduites ou les résidences collectives avec des espaces verts, viennent combler des interstices en réserve. La progression des chômeurs dans ces territoires suggérant l'idée que l'orientation du parc collectif vers des appartements de petites surfaces, procure à certaines communes la possibilité de développer le logement social¹⁰, tout en permettant aux ménages qui voient leur situation durablement détériorée

⁹ Ces notions sont employées en référence à la typologie établie par le laboratoire Strates, Cf. Beckouche P, Damette F « Une grille d'analyse globale de l'emploi. Le partage géographique du travail » Economie et statistiques N° 270, 1993.

¹⁰ Voir les citations fréquentes de décohabitations sur place des jeunes adultes dans les communes aisées de plus de 3 500 habitants, aussi les catégories d'actifs employés de services « *qui trouvent un logement adapté à leur revenu et à*

en ce qui concerne leur place sur le marché du travail, de vivre dans des territoires qui ne dévalorisent pas leur image sociale. Cette offre qui constitue une diversification formelle sur le plan urbanistique, n'est pas toujours bien accueillie par des résidents plus anciens qui défendent un cadre de vie par le refus de densification. La diversification est également produite par une offre de plus en plus orientée par les politiques de financement du logement qui ont incité des investisseurs particuliers ou promoteurs à développer une stratégie de rente grâce au marché locatif, pour « catégories moyennes » ce qui induit également des différences de statut entre des nouveaux arrivants et des accédants ou propriétaires. Ces territoires résidentiels distincts ont pour corollaire des comportements différents quant à un investissement par rapport à la vie du quartier et de la commune qui ne renvoie pas seulement à l'ancienneté de l'installation mais à la perspective d'installation durable ou non dans la commune. L'hypothèse non vérifiée étant que des situations d'instabilité de l'emploi et de chômage qui retentissent durablement sur les revenus induiraient suivant les ménages un turn-over résidentiel contraint plus important soit pour un départ vers des communes éloignées des pôles de services et d'emploi de l'agglomération, soit et de plus en plus, une demande vers le parc social de la commune lorsqu'il en existe un.

Ainsi, la banalisation du chômage et de la précarité de l'emploi qui tendent à dévaloriser les niveaux de qualification et de diplôme intermédiaires à pour conséquences de minimiser l'importance de l'attachement à certains emplois que les actifs en situation de circulation entre emploi, chômage, activité partielle déclarée ou non, gèrent en fonction de la composition de leur ménage. Cette affirmation n'infère pas une vision idéalisée et optimiste du type « l'intérim c'est le travail choisi et la liberté de travailler ou non », mais explique au contraire l'attachement à conserver d'autres marques de l'identité sociale comme celle de l'espace résidentiel immédiat et celles du mode de vie dont on peut jouir dans l'accès aux équipements communaux, quitte à « circuler » dans le parc résidentiel d'une même commune ou d'un territoire étendu aux communes voisines.

Ces résultats très parcellaires et quantitativement peu représentatifs quant à l'ensemble des ménages de l'agglomération, sont évoqués pour souligner l'intérêt d'une analyse spatiale qui à partir des situations des actifs sur le marché du travail s'attacherait à dégager la possibilité ou non, d'une nouvelle lecture de la composition sociale des territoires.

2. Les territoires du politique et la prise en compte du chômage

La croissance du chômage dans les catégories intermédiaires et cadres, et la flexibilité généralisée de l'emploi, mises en regard des constats d'homogénéisation spatiale et professionnelle présentés en première partie, questionnent également les réactions des acteurs publics locaux face aux conséquences du développement du chômage pour l'organisation urbaine.

A. L'intégration du territoire politique face à la recomposition du social.

Dans la conception actuelle de l'organisation des agglomérations présentée comme territorialement intégrative et garante de plus d'égalité entre communes pour l'accès aux logements, aux services, aux lieux de culture, et aux espaces verts¹¹, le « vote avec les pieds » peut sembler a priori paradoxal, sinon à être fondé sur les impôts sur les ménages. Or, à l'exception de celles qui présentent des nuisances importantes (paysagères environnementales, industrielles), les communes de première couronne ont désormais un niveau de fiscalité, et des caractéristiques de marché foncier

proximité de leur lieu de travail » dans Daronnat O., « L'invention du logement social discret », Revue *'Pouvoirs locaux'* N°54 III/2002.

¹¹ Cf, LOADDT Loi Voynet (d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires), loi Chevènement sur la renforcement et la simplification de l'intercommunalité et SRU (solidarité renouvellement urbain)

et immobilier qui les rendent inabordable pour la plupart des ménages de catégories intermédiaires n'ayant qu'un seul revenu. A terme, le départ ou la non installation de la population financièrement la plus vulnérable (soit à cause du chômage, soit du au faible niveau de ressource du ménage) peut intervenir dans ces territoires à fiscalité élevée. Cette mobilité engendre en retour une complexification des migrations quotidiennes domicile travail, et une concentration de populations socialement « fragiles » dans des périphéries, qui ne font pas pour autant l'objet d'une attention particulière en matière de lutte contre le chômage et l'exclusion.

Ceci appelle quelques remarques

B. La question de l'efficacité d'une intervention territorialisée

- Dans la perception de nombreux acteurs locaux : élus responsables d'agence d'agglomération l'assimilation entre population en difficulté et territoire en difficulté relève d'une conception de la politique sociale, et a peu à voir avec l'organisation spatiale du marché de l'emploi. Ainsi à la différence des territoires des quartiers de grands ensembles en situation sociale critique, les communes de périphérie concernées par une croissance importante du chômage ne sont pas perçues comme des espaces en difficulté sociales ni susceptibles de devoir en affronter, mais comme des territoires au sein desquels des chômeurs doivent trouver un emploi, grâce aux politiques de « développement économique ». La recomposition des entreprises, la nature des emplois offerts sont d'autant plus rarement mis en cause dans la croissance du chômage, et les difficultés sociales de certains ménages que les actifs alternent des situations de travail et de non travail.

- Le problème du chômage urbain est envisagé dans une perspective économique, celle du développement du territoire par l'installation d'entreprises si possibles valorisantes pour le territoire et attractives pour une main d'œuvre dont on souhaite l'installation résidentielle ou la consommation de biens courants. Ainsi, la création de ZAC ou de parcs d'entreprises et le développement d'emplois se construisent sur la réalité d'un territoire politique de coordination, et/ou de complémentarité sectorielle pour les entreprises, qui ne correspond pas toujours à un territoire pertinent de la mise en rapport domicile travail pour les actifs se trouvant au chômage ou en sous emploi. A cet égard, la création de zones d'activités relève plus d'une politique d'aménagement que d'une politique d'emploi.

- Excepté la mise en œuvre des dispositifs successifs de la politique de la ville dans les quartiers d'habitat social, qui concentrent une population qui cumule souvent des handicaps sociaux, la participation des élus locaux aux dispositifs de lutte contre le chômage n'est pas envisagée en dehors du PLIE¹², peu mobilisateur pour les élus toulousains, dont une partie ne considère pas avoir de bénéficiaires dans leurs administrés.

L'articulation des actions des différents intervenants est organisée dans les territoires des ALE¹³ qui ne sont ni ceux des structures intercommunales dans leur ensemble ni ceux des territoires communaux. Pour les autres mesures de droit commun au titre de l'aide à l'emploi, les mêmes découpages territoriaux (territoires des ALE) servent de cadre spatial à leur mise en œuvre. Dans ces conditions, malgré l'ouverture de SPE¹⁴ au partenariat, et l'appel à la mobilisation locale, les territoires de la prise en compte du chômage et des problèmes des chômeurs demeurent très nettement dissociés des territoires des communes ou de territoires pluri communaux de créations d'emplois. D'un côté des chômeurs, font l'objet de mesures territorialisées, de l'autre la volonté de développer l'emploi et d'attirer des entreprises dans les territoires où les élus mettent en œuvre leurs prérogatives en matière d'aménagement et de développement économique.

¹² PLIE « Plan local d'insertion par l'économique concernant les chômeurs de longue durée et les publics en grande difficulté d'insertion.

¹³ ALE Agence locale pour l'emploi.

¹⁴ SPE : Système Public d'Emploi

Ce découplage entre, la logique de lutte contre le chômage et le soutien au dynamisme de l'emploi, semble difficilement susceptible de réduire les processus de marginalisation relative et de « travail instable et/ou pauvre » d'une part croissante de population active considérée quel que soit le marché du travail comme un amortisseur des conséquences des logiques économiques qui sont celles des entreprises.

S'ils semblent renvoyer à des logiques différentes et peu connectées, les problèmes évoqués ont cependant en commun deux points que nous soulignons en conclusion.

La sélection de plus en plus importante opérée par les grandes entreprises à l'échelle nationale et internationale qui a assigné des fonctions de commandement et de production sophistiquée aux métropoles nationales, et le degré d'équipement nécessaire à leurs fonctions en rend les coûts de fonctionnement très élevés (formation loisirs transports, entretien des réseaux de communication le reste du monde) que seule une population très qualifiée et à haut revenu peut supporter. Si une part des entreprises qui ne peut assumer ces coûts (fonciers, niveau de salaire) de localisation dans des espaces de production valorisés s'implantent ailleurs, d'autres minimisent ces coûts en jouant sur la flexibilité (temps de travail, statut, niveau de rémunération) des actifs. De tels fonctionnements questionnent la capacité des actifs à profiter en permanence ou non, des opportunités de travail et de vie sociale que leur offre la ville, et d'en construire la spécificité. Le constat généralisable d'une localisation résidentielle des PCS, moins directement liée qu'auparavant à un statut dans l'emploi et une position dans la hiérarchie socio-professionnelle, renforce l'importance¹⁵ des caractéristiques locales des espaces urbains. Dans ces conditions, atténuer des évolutions considérées comme de plus en plus exclusives et ségrégatives, nécessite que des politiques correctives s'attachent à la position des actifs sur le marché du travail, sans fonder à priori sur leur PCS des conclusions sur leur rapport à l'espace urbain et à la ville.

¹⁵ importance appelée à croître avec les prérogatives et les responsabilités attribuées à l'échelon local par les nouvelles lois de décentralisation